

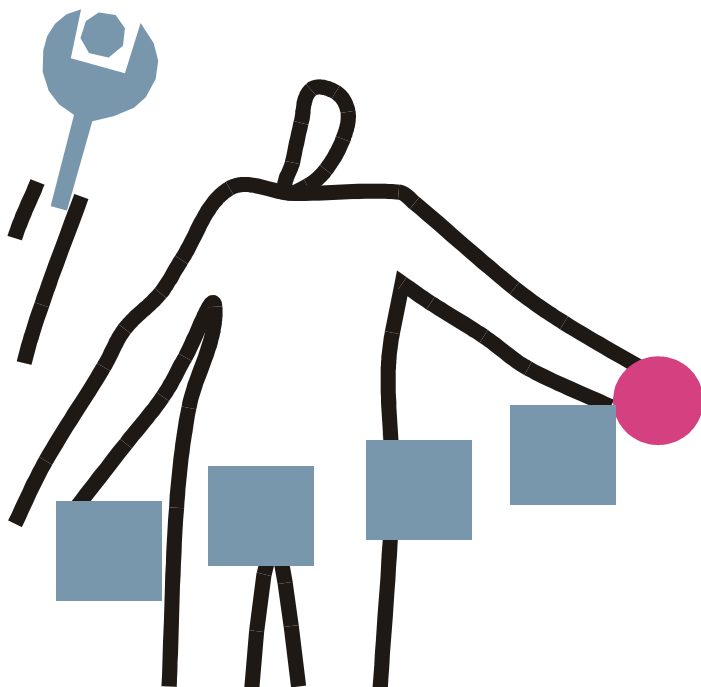
Le Service Prévention de la CRAM propose à toutes les entreprises :

- une méthodologie pour le dépistage des risques
- l'aide d'un préventeur pour les évaluer
- des solutions de prévention
- des stages de formation

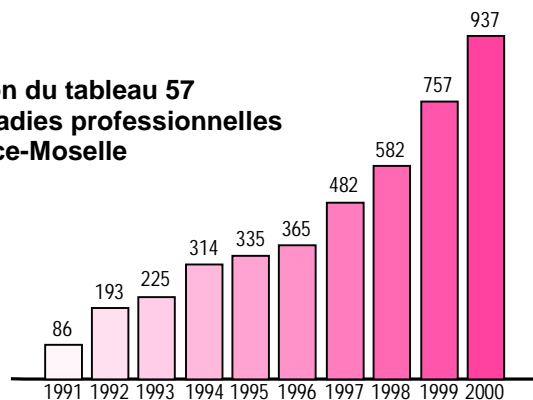
Si l'entreprise projette d'aménager des postes de travail, prévoit une nouvelle unité de production ou change d'implantation, le Service Prévention de la CRAM propose également :

- une expertise sur les projets

Ces services sont financés par les cotisations "accidents du travail / maladies professionnelles" des entreprises.



**Evolution du tableau 57  
des maladies professionnelles  
en Alsace-Moselle**



Les troubles musculosquelettiques (TMS) du membre supérieur recouvrent diverses maladies, dont la douleur est l'expression la plus manifeste. Ils débutent souvent par une gêne fonctionnelle, qui peut devenir invalidante. Les TMS du membre supérieur concernent le cou, l'épaule, le coude, le poignet (syndrome du canal carpien). Depuis plusieurs années, le nombre de maladies professionnelles reconnues liées aux troubles musculosquelettiques du membre supérieur augmente d'environ 25% par an. Cette progression s'explique par les nouveaux modes d'organisation du travail, par les évolutions techniques et, aussi, par une meilleure prise en charge de ces troubles au titre des maladies professionnelles.

Quand les salariés sont en bonne santé,  
l'entreprise se porte mieux



CRAM Alsace-Moselle

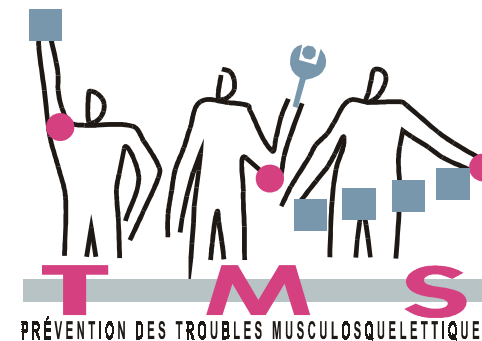
Prévention et gestion des risques professionnels

14 rue Adolphe Seyboth - BP 392 - 67010 STRASBOURG CEDEX  
téléphone 03 88 14 33 72 télécopie 03 88 23 54 13

11 avenue De Lattre de Tassigny-BP 488-68020 COLMAR CEDEX  
téléphone 03 89 21 62 20 télécopie 03 89 21 62 21

3 place du Roi George - BP 31062 - 57036 METZ CEDEX 01  
téléphone 03 87 66 86 22 télécopie 03 87 55 98 65

[www.cram-alsace-moselle.fr](http://www.cram-alsace-moselle.fr)



## Les troubles musculosquelettiques

### Un problème à prendre à bras le corps

Dans votre entreprise,  
les postes de travail sont-ils  
bien adaptés aux personnes  
qui les occupent ?  
Comment les améliorer  
pour éviter l'émergence  
de maladies professionnelles  
liées aux troubles musculosquelettiques  
de l'épaule, du coude et de la main ?

Ce dépliant met  
en scène des entreprises  
qui, alertées par ces risques,  
ont trouvé des solutions  
avec l'aide de la CRAM.

# Réponses d'entreprises

**Thierry Berceville**  
Coordinateur technique,  
**ROTO FRANCK, Faulquemont**

ROTO FRANCK fabrique des fenêtres de toit et emploie 200 personnes.

*"L'année dernière, nous sommes entrés dans une phase de réorganisation de notre flux de production. Nous avons pu bénéficier de l'assistance de la CRAM lors de la conception de ce projet. Au préalable, elle a établi un diagnostic des risques professionnels.*

*Les manipulations pour porter des cadres lourds d'un endroit de stockage à un autre étaient beaucoup trop nombreuses : les chaînes de montage ont été automatisées et équipées de bandes transporteuses, de façon à limiter ces charges de manutention. Autre aspect relevé : la mauvaise position des coudes lors des opérations de vissage, très fréquentes. Nous avons remplacé les visseuses revolvers par des visseuses droites ... "*

**Denis Lorchat**  
Directeur général,  
**EAGLE WITZENMANN, Faulquemont**

EAGLE WITZENMANN produit des clapets de régulateurs de pression pour les compresseurs de climatisation de voitures.

*"Nous avons été confrontés, parmi les opératrices, à un cas de syndrome du canal carpien. Le médecin du travail ne nous a pas caché que c'était sans doute le premier d'une grande série ! Nous avons décidé alors de prendre le problème à bras le corps : un premier diagnostic a été effectué pour déterminer les origines de ce problème, afin d'envisager une restructuration des postes de travail en assemblage, à la sortie de machines automatiques. Ces postes concernent 18 personnes sur 58 salariés.*

*Un de nos chefs d'équipe a alors pu suivre une formation inter-entreprises à CRAM. Lors de la deuxième session de formation, il a présenté le projet de notre entreprise, qui a constitué une étude de cas pour les stagiaires. Ce chef d'équipe a ainsi acquis les bases méthodologiques nécessaires à sa mission de personne-ressource pour la prévention des troubles musculosquelettiques. Nous avons également signé, sur recommandation de la CRAM, un contrat avec un cabinet-conseil en sécurité qui se trouve tout près de l'entreprise.*

**Paul Retter,**  
Responsable des ressources humaines,  
**SEW Eurocome, Forbach**

SEW Eurocome comprend des ateliers de bobinage électrique, de confection et de presse enlance.

*"Un préventeur de la CRAM nous a accompagné pour analyser le risque de maladies professionnelles, voire d'incapacités, notamment au niveau des coudes, épaules et poignets.*

*Les opérateurs sont à 90% des femmes. Trois groupes ont été créés au sein de l'entreprise à partir de ce diagnostic : ils sont été formés selon la méthodologie et les outils d'analyse de la CRAM, afin de trouver des solutions. Des postes de travail ont été modifiés, nous avons formé aussi des tutrices pour améliorer la gestuelle et investi dans l'achat de nouveaux matériels. L'idée était, cependant, qu'il ne suffisait pas de résoudre les problèmes mais qu'il fallait aussi s'approprier de la méthode, afin de la déployer dans l'ensemble de l'entreprise."*

**Jean-François Aubry,**  
Animateur sécurité, assistant du responsable de fabrication,  
**Service acier rhénan (SAR) Ottmarsheim**

Cette entreprise, qui fait partie du groupe Usinor, refend des bobines d'acier en différentes largeurs et livre ces produits aux constructeurs, équipementiers et sous-traitants de l'industrie automobile.

*"Nous avons été amenés à réfléchir, avec l'aide de la CRAM, à des aménagements en matière de sécurité et d'organisation de postes de travail. Les conclusions de l'étude ergonomique proposaient notamment des aménagements de tables de conditionnement trop basses. Nous avons mis en place des tables élévatoires, ce qui permet à chaque opérateur de les régler à la hauteur idéale en fonction des produits à emballer.*

*Dans le cadre d'un contrat de prévention, la CRAM a pris en charge une part non négligeable des investissements, ce qui a constitué une bonne surprise !"*

